

## **Appel à projets « blanc » 2006**

**L'Agence nationale de la recherche (ANR) lance auprès de la communauté scientifique française un appel à projets (AAP) non thématique, dit « AAP blanc » qui couvre l'ensemble des domaines scientifiques.**

Il appartiendra à chaque porteur de projet d'apprécier, en fonction de ses objectifs scientifiques, s'il préfère soumettre un dossier dans le cadre du présent AAP ou dans le cadre d'un AAP thématique, la double soumission sur un même objectif de recherche n'est pas autorisée. La liste des intitulés provisoires des programmes thématiques est jointe en annexe et leur contenu plus détaillé sera rendu disponible le 20 février 2006. La publication des AAP correspondants est prévue le 20 mars au plus tard.

Parallèlement, un autre AAP non thématique spécifiquement réservé aux jeunes chercheuses et jeunes chercheurs âgés de moins de 39 ans est ouvert. Cet AAP « jeunes chercheuses et jeunes chercheurs » a pour but de soutenir les projets de jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs de façon à favoriser leur prise de responsabilité, leur permettre de développer de façon autonome une thématique propre et leur donner la possibilité d'exprimer rapidement leur capacité d'innovation.

L'AAP « blanc » de l'ANR a pour but de donner une impulsion significative à des projets ambitieux qui se positionnent favorablement dans la compétition internationale et qui présentent des objectifs originaux, en rupture avec les itinéraires de recherche bien balisés. Pour atteindre ce but, les projets soumis seront sélectionnés par des comités scientifiques de haut niveau, en s'appuyant sur l'avis d'experts nationaux et internationaux.

L'intervention du GIP ANR dans le financement d'un projet sélectionné dans le cadre de cet AAP devra donc être déterminante pour la réalisation dudit projet et visera clairement à renforcer la compétitivité internationale de la recherche scientifique française dans le secteur concerné.

Les projets pourront émaner d'équipes individuelles ou en association (maximum 4) ; les financements accordés sur une période de 2 à 4 ans pourront aller jusqu'à 200 000 euros/an/projet. Des dépassements de ces bornes seront acceptés dans des cas exceptionnels si le dossier scientifique comme le budget présenté en coût complet permettent de le justifier<sup>1</sup>.

Les demandes de financements pourront comporter non seulement des moyens matériels (fonctionnement, équipement) mais aussi permettre le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée (CDD). Les demandes de recrutement devront être dûment motivées. A priori sont exclus de l'AAP les projets portant principalement sur la constitution de bases de données ou sur la constitution d'infrastructure de recherche.

---

<sup>1</sup> En 2005, le montant moyen d'un projet s'est élevé à 330 000 euros (95% des financements se situaient dans une fourchette de 16 000 à 700 000 euros avec quelques projets d'un montant supérieur à 1 millions d'euros)

Aucun acteur de la recherche scientifique et aucun segment du continuum allant de la recherche à ses applications innovantes ne sont exclus a priori du champ de l'AAP « blanc ». Dans ce large éventail, les critères suivants seront examinés avec une attention particulière lors de l'évaluation d'un projet :

- la qualité scientifique : l'ambition du projet, sa nouveauté, son originalité, son intérêt pour la résolution de verrous scientifiques et technologiques ;
- la capacité de l'équipe porteuse à conduire le projet attestée par la qualification et les productions scientifiques antérieures de ses membres ; la qualité et la pertinence du partenariat ;
- l'implication du porteur de projet à au moins 30% de son temps de recherche ;
- l'implication des membres participant au projet à hauteur d'au moins 2 Equivalent-Temps-Plein (ETP) par projet (hors les personnels CDD dont le salaire ferait l'objet de la présente demande d'aide à l'ANR) ;
- l'ouverture à des collaborations internationales ;
- l'interdisciplinarité et la complémentarité des équipes impliquées ;
- l'adéquation des moyens demandés aux objectifs scientifiques du projet.

Le modèle de formulaire à remplir directement sur le site de soumission sera disponible au plus tard le **20 février 2006**. Le résumé sera rédigé en français et en anglais. Le dossier scientifique (annexe technique) sera rédigé en anglais sauf pour les projets pour lesquels l'usage du français s'impose. Cette possibilité concerne en particulier les projets en SHS où le français peut être utilisé dans le cadre d'une évaluation internationale.

Les dossiers seront soumis au plus tard le **20 mars 2006 à 17h** en soumission électronique – **cette dernière faisant foi** – et par voie postale (en trois exemplaires, soit un exemplaire revêtu des signatures originales et deux copies, date limite le 21 mars, cachet de la poste faisant foi). Tout dossier déposé après la date limite ou incomplet (voie électronique **ET** voie postale) ne sera pas pris en considération.

Les dossiers seront évalués par des comités scientifiques disciplinaires dont le découpage et la composition seront affichés sur le site internet de l'ANR au plus tard un mois avant la date limite de soumission ([www.agence-nationale-recherche.fr](http://www.agence-nationale-recherche.fr)). Le modèle de dossier auquel les porteurs de projets devront se conformer ainsi que les précisions sur les dépenses éligibles et les modalités de soumission seront diffusés à la même date et par le même moyen. Chaque responsable de projet devra indiquer dans le dossier de candidature le comité disciplinaire par lequel il estime pertinent que son dossier soit examiné. Certains projets fortement interdisciplinaires pourront faire l'objet d'une évaluation par deux comités. Les comités scientifiques disciplinaires s'appuieront sur au moins deux expertises extérieures par dossier pour classer les projets éligibles à un financement. A l'issue du travail des comités disciplinaires, un comité de pilotage comprenant les présidents de ces comités assurera la synthèse des listes de propositions de financement de projets.

Le calendrier prévu pour le déroulement de cet AAP est le suivant :

- lancement de l'AAP : le 24 janvier 2006
- soumission électronique des dossiers : entre le 20 février 06 et le 20 mars 2006 à 17H00
- notification des résultats : fin juillet 2006

La mise en œuvre de l'AAP « blanc » sera réalisée conjointement par le CNRS et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) à qui l'ANR a confié la conduite opérationnelle de l'évaluation et de l'administration des dossiers de financement dans le cadre des principes adoptés par le conseil d'administration de l'agence et explicités sur le site internet [www.agence-nationale-recherche.fr](http://www.agence-nationale-recherche.fr).

## **Programmes thématiques**

### ***Département Sciences humaines et sociales***

Conflits, guerres, violences  
Apprentissages, formations et sociétés  
Corpus et outils de la recherche en sciences humaines

### ***Département Matière et information***

Calcul intensif et grilles de calcul  
Logiciels  
Matériaux et procédés  
Multimédia  
Nanosciences et nanotechnologies  
Télécommunications  
Robotique et systèmes interactifs cognitifs  
Architectures du futur

### ***Département Energie durable et environnement***

Bâtiment (PREBAT)  
Bioénergies  
Catastrophes telluriques et tsunامي  
Ecotechnologies  
Génie civil et urbain  
Hydrogène (PAN - H)  
Solaire photovoltaïque  
Transports terrestres (PREDIT)  
Véhicules Propres et Economes Briques technologiques  
Climat et milieux

### ***Département Ecosystèmes et développement durable***

Agriculture et développement durable  
Alimentation et nutrition humaine  
Biodiversité  
Géanimal  
Géoplante  
OGM

### ***Département Biologie et santé***

Biologie systémique  
Collection des échantillons biologiques pour la santé  
Emergence et maturation de projets de biotechnologie à fort potentiel de valorisation  
Maladies rares  
Microbiologie, immunologie et maladies émergentes  
Neurosciences, maladies neurologiques et mentales  
Physiopathologie et répercussion des maladies cardiovasculaires, de l'obésité et du diabète  
Physique et chimie du vivant  
Recherche et Innovation Biotechnologie  
Technologies pour la Santé  
Santé-Environnement et Santé-Travail

### ***Département transversal***

Sécurité